

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2012**

Le trois décembre deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

**Etaient présents** : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Anny DELVALLEZ, Jean-Marc SAAS, Mona PAJOLE, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Richard BAUMERT, Elisabeth DE MONTIGNY, Huguette BOQUEL, Véronique BRUDER, Hava DEDE, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Robert LUSTIG, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel WALTER, Daniel MESSMER, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG.

**Absents excusés** : Daniel WALDVOGEL (procuration donnée à Anne-Marie GINTZ) et Nathalie GARBACIAK

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2012
- 4) Affaires financières
  - a) *préparation budget primitif 2013*
    - droits et taxes communaux
    - crédits scolaires
    - cotisations d'assurance-accidents agricoles
    - loyer des terres communales
    - tarifs de location de la salle des fêtes et salle polyvalente Rohan
    - plan d'effectif du personnel communal
  - b) *engagements de crédits d'investissements 2013*
  - c) *protection sociale complémentaire des agents : avis du comité technique paritaire*
  - d) *décision modificative n°2 au budget 2012*
- 5) Affaires d'urbanisme et travaux :
  - a) *Information sur l'avancement de la révision du POS et sa transformation en PLU*
  - b) *Mise en place d'un circuit dénommé « sentier des pèlerins » par l'Office de Tourisme*
  - c) *Modification simplifiée n°1 du POS : avis*
- 6) Avis sur l'adhésion du Syndicat mixte du SCOT de l'Alsace Bossue au Centre de Gestion du Bas-Rhin
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et en procédant à l'appel

## **1) COMMUNIQUES DU MAIRE**

### ***1) Invitations diverses et dates à retenir***

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Jeudi 6 décembre à 17h30 : St Nicolas par l'union des Commerçants
- Jeudi 6 décembre à 20h00 à l'Ecole maternelle des Vosges : réunion d'information des riverains de l'avenue de la gare par le SDEA pour les travaux d'assainissement
- Samedi 8 décembre à 20h30 à l'Eglise st Laurent : concert de l'Avent par les harmonies de Benfeld et Muttersholtz
- Samedi 15 décembre à 14h00 à l'hôtel de ville : AG de l'association des amis du musée.
- Samedi 22 décembre à 18h30 à la salle des fêtes : fête de Noël du personnel communal
- Dimanche 23 décembre à 17h00 à l'Eglise St Laurent : concert de Noël avec l'Ensemble Illsänger.
- Mercredi 26 décembre à la salle des fêtes : Loto de l'ASB
- Jeudi 27 décembre à 15h00 place Aristide Briand : Balade des Lutins organisée par l'Office de Tourisme
- Mardi 31 décembre à 19h00 à la salle des fêtes : soirée du réveillon organisée par le Judo Club Bushido
- Dimanche 6 janvier à 16h00 à la salle des fêtes : concert de Nouvel An avec l'orchestre Roger Halm
- Samedi 19 janvier à 19h30 à la salle des fêtes : soirée Baeckeofe organisée par la Laurentia
- Du vendredi 25 janvier au dimanche 27 janvier à 20h00 au cercle catholique soirée théâtre alsacien par le cercle Ste Adelphe de Huttenheim
- Samedi 26 janvier à la salle des fêtes : bal de carnaval de l'ASB
- Dimanche 27 janvier à 14h00 à la salle des fêtes : journée de jeux organisée par l'AGF

### ***2) Planning prévisionnel des réunions du conseil municipal pour 2013***

Les dates prévues pour les réunions 2013 sont les suivantes : les mardis 29 janvier, 26 février, 26 mars, le lundi 29 avril, les mardis 28 mai, 25 juin, 3 septembre, 1 octobre, 5 novembre et 3 décembre

### ***3) Rajout d'un point à l'ordre du jour***

A la demande de la trésorerie, il est proposé de rajouter un point 4 d à l'ordre du jour concernant une décision modificative permettant de réaliser les écritures d'apurement du compte 1069 décidées par délibération du 6 novembre 2012

### ***4) Publication de Monsieur Etienne MARTIN***

Le maire félicite Monsieur Etienne MARTIN, conseiller municipal, pour la publication de son livre « Le Palais Rohan de Strasbourg » et lui propose d'en faire une présentation à la médiathèque.

### ***5) Séance de commissions réunies***

Le maire invite les conseillers à une séance de commissions réunies à l'issue de la réunion du conseil municipal

## **2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Consorts KAROTSCH, pour une maison d'habitation, sise 1 rue du Donon
- SBC Léon LOEB et Cie, pour un immeuble, sis 8 rue du Général de Gaulle
- M et Mme Pascal BESQUET, pour une maison d'habitation, sise 2 rue Loucheur

## **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2012**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2012 est adopté par 27 voix pour et 1 abstention (Hava DEDE pour absence à la séance)



<b>Panneaux, réclames, enseignes en saillies :</b>	
par enseigne et par an	19,50
publications, affichage	2,00
<b>Cimetière</b>	
concession trentenaire	275,00
concession dans le columbarium	520,00
<b>Location de la salle des sports ou salle de classe :</b>	
pour les sociétés sportives de Benfeld, par heure	7,20
pour les sociétés extérieures, par heure	21,50
salle des sports et plateau pour le collège (selon convention, actualisée annuellement en fonction des heures d'utilisation)	
<b>Location du stade municipal :</b>	
par match de football	67,00
par meeting d'athlétisme (y compris la salle)	38,00
utilisation des vestiaires et stade par l'ASB	1 270,00
<b>Divers :</b>	
location de jardins ouvriers, par an	15,00
photocopie, la pièce	0,45
déclaration de prolongation d'ouverture	16,50
ramassage de bois mort	7,00
licence débit de boissons de 3ème catégorie	31,00
participation des exposants aux journées d'octobre	10,00
subvention pour rénovation de façade (m²)	4,10
<b>Droits d'entrée à la baignade municipale :</b>	
par jour :	
adultes	1,60
scolaires, étudiants, militaires	0,80
- de 6 ans et + de 60 ans	gratuit
groupes de jeunes accompagnés (+ de 5 pers.)	0,80
cartes d'abonnement pour la saison :	
adultes	26,00
scolaires, étudiants, militaires	16,00
parents et enfants vivant sous le même toit	33,00
<b>Location de la Villa Jaeger pour des expositions :</b>	
grande salle, par week-end	160,00
petite salle, par week-end	80,00
ou le don d'une œuvre significative (ce tarif est majoré de 50% en période de chauffe: 80,00 € et 40,00 €)	
<b>Droits d'utilisation du plan d'eau :</b>	
Association de pêche et de pisciculture	54,00
Amicale de Plongée	54,00

## Prix des maisons fleuries

Grand prix (1)	100,00
1 <sup>er</sup> prix d'excellence (4)	70,00
prix d'excellence (13)	55,00
1 <sup>er</sup> prix d'honneur (24)	45,00
prix d'honneur (26)	35,00

## Droits d'entrée à la médiathèque

### *Frais d'inscription à l'année*

Livres et revues	
moins de 16 ans	gratuit
adultes	10,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	5,00
Multimédia	
moins de 16 ans	5,00
adultes	20,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	10,00

### *Autres services*

Carte perdue	2,00
photocopie	
copie noir et blanc	0,10
copie couleur	0,50
carte 10 copies noir et blanc	1,00
carte 25 copies noir et blanc	2,00
carte 2 copies couleur	1,00
carte 5 copies couleur	2,00
frais de retard	
1 <sup>ère</sup> semaine	1,00
2 <sup>ème</sup> semaine	2,00
3 <sup>ème</sup> semaine	4,00
4 <sup>ème</sup> semaine	10,00
boîtier DVD cassé	0,50
boîtier CD cassé	0,20

### *Tarif de remboursement des documents*

Livre adulte	15,00
livre jeunesse et bandes dessinées	10,00
CD, CD-ROM	18,00
DVD	30,00
(pondération de 50% pour documents de + de 5ans)	
pas de remboursement pour documents de + de 10 ans)	

### *Abonnements temporaires*

Adulte (demi-tarif)	4 et 10
jeunesse (livre gratuit) – multimédia	5,00
(caution de 50 € ou 100 € à partir de 3 abonnements)	

**adopté à l'unanimité**

## **a) Préparation du budget primitif 2013**

*+ crédits scolaires*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 27 novembre 2012,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

#### **approuve**

les propositions d'affectation des crédits scolaires pour l'année 2012/2013 résumées comme suit :

#### **Affectations prioritaires :**

- fournitures scolaires (fonctionnement)	14 790,00 €
--	-------------

#### **Autres emplois :**

- classes vertes (écoles Rohan et Briand)	3 760,00 €
- activités culturelles	2 360,00 €
- transports scolaires (ski, excursions...)	<u>3 772,00 €</u>

<b>Total des dépenses</b>	<b>24 682,00 €</b>
---------------------------	--------------------

**adopté à l'unanimité**

## **a) Préparation du budget primitif 2013**

*+) Cotisations d'assurance-accidents agricoles*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 27 novembre 2012,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

considérant que le prix du bail de la chasse à compter du 2 février 2006, conformément à la convention de gré à gré, s'élève à 7 500,00 €,

après en avoir délibéré,

### **décide**

de reconduire le principe d'une participation communale aux cotisations d'assurance-accidents agricoles pour l'exercice 2013 d'un montant de 3 000,00 €, représentant 40% du produit de l'argent de chasse

**adopté à l'unanimité**

## **a) Préparation du budget primitif 2013**

### ***+) Loyer des terres communales***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que jusqu'à présent, les fermages évoluaient selon la variation d'un indice fixé dans chaque département par arrêté préfectoral. La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a simplifié le dispositif et prévoit une nouvelle méthode d'indexation des fermages, à savoir un indice national. Ce nouvel indice devrait éviter les variations trop importantes en dents de scie d'une année sur l'autre.

Avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, un arrêté du ministre chargé de l'agriculture fixera cet indice national et constatera sa variation.

L'arrêté du 11 juillet 2012 indique que l'indice national des fermages s'établit à 103,95 (101,25 pour 2011).

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 précédente instaurée en 1994.

Cela conduit à une augmentation des fermages de 2,67% pour l'ensemble des échéances à régler entre le 1<sup>er</sup> octobre 2012 et le 30 septembre 2013.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

considérant que les fermages ont évolué entre l'indice 101,25 pour l'année 2011 et 103,95 en 2012, soit une augmentation de 2,67%

vu l'avis émis par la commission des finances du 27 novembre 2012,

### **décide**

de fixer pour la saison 2012/2013 les tarifs de location des prés et terres communales comme suit :

- prés :	0,92 € l'are
- champs :	1,53 € l'are
- vergers :	2,23 € l'are
- terrains pour associations :	0,32 € l'are



Par ailleurs, l'assemblée décide de reconduire purement et simplement les locations des prés et terres communaux consenties antérieurement.

**adopté à l'unanimité**

**a) Préparation du budget primitif 2013**  
**+ tarifs de location de la salle des fêtes et de**  
**la salle polyvalente Rohan**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 27 novembre 2012,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

**décide**

de fixer comme suit pour l'année 2013 les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente de l'Ecole Rohan :

**SALLE DES FETES**

**GRANDE SALLE**

**Bals :**

sociétés locales	440,00
sociétés extérieures	1 070,00
+ 10% des droits d'entrée	

**Concert :**

avec entrées payantes	440,00
sans entrées payantes	230,00
supplément en cas de repas	210,00

**Manifestations culturelles et sociales, expositions**  
(maximum deux jours)

avec entrées payantes	520,00
sans entrées payantes	260,00
supplément en cas de repas	210,00

**Manifestations privées**

<i>sociétés locales</i>	
avec repas	780,00
sans repas	520,00
supplément en cas de soirée dansante	210,00

<i>sociétés extérieures</i>	
avec repas	1 020,00
sans repas	870,00
supplément en cas de soirée dansante	210,00
<b>Bourse aux vêtements (les deux)</b>	670,00
<b>Tarif horaire pour manifestation spécifique</b> (majorés de 50% en période de chauffe)	88,00

#### **AVANT SALLE**

<b>Manifestations organisées en dehors de la période de chauffe</b>	
société ou personne privée de Benfeld	230,00
société ou personne privée de l'extérieur	320,00
<b>Manifestations organisées durant la période de chauffe</b>	
société ou personne privée de Benfeld	360,00
société ou personne privée de l'extérieur	450,00
<b>Tarif horaire pour manifestation spécifique</b> (majoré de 50% en période de chauffe)	52,00
<b>Heure de surveillance</b>	20,50

#### **SALLE POLYVALENTE**

<b>Activités culturelles</b>	gratuit
<b>Réunions associations locales</b>	
par soirée	22,50
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	235,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	145,00
<b>Réunions associations extérieures</b>	
par soirée	54,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	440,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	300,00

**adopté à l'unanimité**

### **a) Préparation du budget primitif 2013**

### **+ ) Plan d'effectif du personnel communal 2013**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 27 novembre 2012,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

### **décide**

d'adopter le plan d'effectif du personnel communal (emplois permanents), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013, comme suit, en tenant compte des modifications envisagées permettant l'évolution de carrières de certains agents.

Les modifications envisagées concernent :

- Suppression du poste d'assistant de conservation du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe, suite à la nomination dans l'emploi de bibliothécaire
- Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à la Résidence pour Personnes Agées
- intégration dans le plan d'effectif de la liste des personnes recrutées sur des contrats de droit privé (apprenti, contrat en alternance, emplois aidés, ...)
- L'ajustement des postes aux horaires réellement effectués par les agents dans les services concernés

<b>EMPLOIS</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coefficient d'emploi</b>
<b><u>1) SERVICES ADMINISTRATIFS</u></b>		
Directeur Général des Services	1	Temps complet
Attaché principal	1	Temps complet
Rédacteur	3	Temps complet (1 non pourvu)
Adj. adm. principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC (pourvu 31h30)
Adj. adm. principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	Temps complet
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2	Temps complet (pourvu 17h30)
<b><u>2) SERVICES TECHNIQUES</u></b>		
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	temps complet
Adjoint technique princ. 1 <sup>ère</sup> classe	5	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique princ. 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	Temps complet (2 non pourvus)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	9	Temps complet
<b><u>3) RESIDENCE PERSONNES AGEES</u></b>		
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	Mi-temps (non pourvu)
Agent d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	Mi-temps (non pourvu)
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	21h30/semaine
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet (non pourvu)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	23h/semaine)
Adjoint technique	1	16h/semaine (non pourvu)

#### 4) A.T.S.E.M.

A.T.S.E.M. principale 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	3	Temps complet (19 h non pourvues)
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	20 h 30/semaine
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	30 h/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	29 h/semaine
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	1	30 h/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h 30/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	2	24 h 00/semaine (non pourvu)

#### 5) AGENTS D'ENTRETIEN

Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet (non pourvu)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	34 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h 30/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	23 h/semaine (1 non pourvu)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	20 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	19 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	17 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	15 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	13 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	12 h/semaine

#### 6) FILIERE CULTURELLE

Bibliothécaire	1	Temps complet
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	17h30/semaine
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2	28h00/semaine

#### 7) AGENTS DE DROIT PRIVE

Apprenti	2	Temps complet (1 non pourvu)
Contrat en alternance	1	Temps complet
Contrat d'accompagn. à l'emploi	3	24 h/semaine

**adopté à l'unanimité**

#### *b) Engagement de crédits d'investissement en 2013*

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que l'article 7 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 précise les dispositions à prendre relatives à l'engagement des crédits d'investissement dans le cas où le budget n'est pas voté au 1er janvier de l'exercice concerné.

Une circulaire interministérielle n° CD-4555 du 11 janvier 1989 notifiée par le trésorier municipal présente et détaille cette procédure budgétaire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982, dite loi de décentralisation, modifiée par les dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, notamment les articles 15 à 22 relatifs à la procédure budgétaire,

vu les dispositions de la circulaire n° CD-4555 du 11 janvier 1989 relative à l'engagement de crédits d'investissement pour l'exercice à venir, si le budget primitif n'est pas voté à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice concerné,

considérant que le budget 2013 ne sera pas voté avant cette date,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 novembre 2013,

### décide

d'autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant total de 470 000 € :

20 Immobilisations incorporelles	<b>12 900 €</b>
202    Frais documents d'urbanisme	12 000 €
21 Immobilisations corporelles	<b>1 563 000 €</b>
2111    Terrains nus	6 250 €
2128    Agencements et aménagements	5 000 €
21311    Hôtel de ville	8 000 €
21312    Bâtiments scolaires	13 900 €
21318    Autres bâtiments publics	1 476 250 €
2151    Réseaux de voirie	2 500 €
2152    Installations de voirie	72 500 €
21533    Réseaux câblés	1 250 €
21534    Réseaux d'électrification	2 500 €
21578    Matériel et outillage	3 750 €
2158    Autre matériel et outillage	5 000 €
2182    Matériel de transport	7 250 €
2183    Matériel de bureau	1 500 €
2184    Mobilier	9 850 €
2188    Autres immobilisations	7 500 €

**adopté à l'unanimité**

***c) Protection sociale complémentaire des agents : avis du comité technique paritaire***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 6 novembre 2012, le conseil municipal a fixé les modalités de protection sociale complémentaire des agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, conformément aux dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

Les choix de la collectivité fixés par la délibération du 6 novembre 2012 devaient faire l'objet d'un avis du CTP (Comité technique Paritaire) avant de lui conférer un caractère définitif.

Le CTP s'est réuni le 27 novembre 2012 et a émis un avis favorable à l'unanimité pour les modalités adoptés par le conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après avoir en entendu les explications de Mme Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu la délibération du 6 novembre 2012, fixant les modalités de participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents

vu l'avis favorable à l'unanimité émis par le Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin dans sa réunion du 27 novembre 2012

**prend acte**

de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Bas-Rhin

**confirme et maintient**

les termes de sa délibération du 6 novembre 2012

**adopté à l'unanimité**

**d) Décision modificative N°1 au budget 2012**

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle que par délibération du 6 novembre 2012, le conseil municipal a autorisé les écritures comptables nécessaires à l'apurement du compte 1069.

Afin de pouvoir réaliser ces écritures sur l'exercice 2012, la trésorerie sollicite leur inscription dans le cadre d'une décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Il est proposé à l'assemblée d'adopter la décision modificative N° 1 au budget 2012, pour les comptes ci-après.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

afin de pouvoir procéder à l'apurement du compte 1069, conformément à la délibération du 6 novembre 2012,

**adopte**

la décision modificative N° 1 au budget 2012, comme suit :

**Section d'investissement :**

Dépenses :        1068                                194,34 €

Recettes :        1068                                - 194,34 €  
                      1022                                388,68 €

**adopté à l'unanimité**

## **5) URBANISME ET TRAVAUX**

### **a) information sur l'avancement de la révision du POS et sa transformation en PLU**

La procédure de révision du POS et sa transformation en PLU arrive à son terme pour ce qui est du travail de la commission chargée de son élaboration.

Les documents de travail élaborés à ce jour sont en cours de rédaction par les différents bureaux d'étude associés à cette procédure, sous le contrôle du SDAU, chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le projet, dans sa phase actuelle, sera transmis aux personnes publiques associées courant décembre.

Les documents seront présentés au conseil municipal lors d'une séance de commissions réunies en janvier (date à fixer).

La réunion des personnes publiques associées est fixée au mercredi 30 janvier 2013 à 14h00 à l'hôtel de ville.

La concertation sera effectuée à compter du mois de février 2013 conformément à la délibération prescrivant la révision.

Le PLU pourra être arrêté lors de la séance du mois de mars ou d'avril 2013 et l'enquête publique effectuée fin août et tout début septembre.

L'approbation pourra ainsi intervenir avant fin 2013.

**b) mise en place d'un circuit dénommé « sentier des pèlerins » par l'Office de Tourisme**

Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint, informe l'Assemblée qu'après la mise en place des circuits de l'Ill, de la Lutter, des Trésors du Ried et du sentier de l'Ill sur le territoire de la COCOBEN, l'Office de Tourisme envisage de mettre en place un nouvel itinéraire baptisé « le sentier des pèlerins » entre Benfeld et Neunkirch. Le balisage sera effectué par le Club Vosgien.

Le conseil municipal est amené à donner son avis sur cet itinéraire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint,

vu la demande présentée par Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de Benfeld et environs,

vu l'intérêt qu'il y a de développer les circuits de randonnées pédestres sur le territoire de la Communauté des Communes

**émet**

un avis favorable pour le tracé proposé par l'Office de Tourisme et le Club Vosgien pour le « sentier des pèlerins » sur le territoire de la commune de Benfeld

**adopté à l'unanimité**

***c) Approbation de la modification simplifiée N°1 du plan d'occupation des sols***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-10, L.123-13, R.123-20-1 et R. 123-20-2 ;



Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2006 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 11 décembre 1984, révisé les 23 juillet 1996 et 7 juin 2001 et modifié les 22 mars 2005, 5 décembre 2006 et 8 septembre 2009 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 2 décembre 2008, prescrivant la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté municipal en date du 5 octobre 2012 relatif à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu le projet mis à disposition du public du lundi 22 octobre au jeudi 22 novembre 2012 ;

Vu l'absence d'observations formulées par le public ;

**Considérant que :**

les résultats de la mise à disposition du projet ne justifient pas d'apporter des corrections ;

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, notamment sur le contenu du dossier

**décide**

d'approuver la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols conformément au dossier annexé à la présente

**dit que**

la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- les Dernières Nouvelles d'Alsace

la présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sélestat-Erstein

le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

**adopté à l'unanimité**

## **6) Centre de Gestion du Bas-Rhin : affiliation volontaire**

Monsieur Xavier HUMLER informe l'assemblée que le Centre de Gestion a été sollicité par le Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace Bossue à Diemeringen pour une affiliation volontaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, *« il peut être fait opposition à cette demande par les 2/3 des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins le 3/4 des fonctionnaires concernés ou par les 3/4 de ces collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés »*

Il appartient à l'assemblée de faire connaître son éventuelle opposition à cette demande d'affiliation avant le 15 décembre.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Xavier HUMLER, conseiller municipal,

**émet**

un avis favorable à l'affiliation du Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace Bossue à Diemeringen au Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**adopté à l'unanimité**

## **7) RAPPORT DES COMMISSIONS**

Monsieur Bruno LEFEBVRE informe que la lettre électronique est maintenant lancée et qu'une quarantaine d'abonnés sont déjà inscrits. Une inauguration conviviale sera proposée.

Madame Anny DELVALLEZ rappelle que le conseil municipal des enfants été renouvelé pour 1/3 et installé pour l'année à venir.

Madame Mona PAJOLE remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la collecte de denrées pour la Banque Alimentaire qui a permis de collecter près de 8 tonnes de produits.

Monsieur Louis ZOBEÏDE, fait le compte-rendu de la dernière réunion de la commission des travaux et de la sécurité du 28 novembre 2012, lors de laquelle ont notamment été abordés les problèmes liés au stationnement, en raison de l'indiscipline des automobilistes et de la circulation anarchique des jeunes cyclistes qui utilisent les sens interdits...

Des actions de prévention seront proposées dans les établissements scolaires et les ASVP seront mis à contribution pour faire respecter les mesures de police.

Par ailleurs, la vitesse sera règlementée à 30km/h dans le rue du Dr Sieffermann.

Monsieur Xavier HUMLER informe que la soirée des bénévoles et le spectacle humoristique donné à la salle des fêtes le samedi 24 novembre ont connu un grand succès.

Mme Candide LOTT remercie les conseillers et toutes les personnes qui ont permis la réussite de la fête de Noël des aînés le 2 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h50.